



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Service des communications

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

## Entente de 5 ans avec les employés municipaux

### Signature de la nouvelle convention collective des employés syndiqués

Îles-de-la-Madeleine, le 12 mai 2011 – La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le syndicat des employés ont procédé hier à la ratification officielle de la nouvelle convention collective du personnel syndiqué, qui sera effective pour une durée de 5 ans. Le contrat de travail 2010-2015 comporte une augmentation de salaire moyenne de 2,8 % par année.

« Le processus de négociation n'est jamais chose facile, d'affirmer le maire Joël Arseneau, et je suis particulièrement fier de voir que le travail rigoureux des équipes de négociation patronale et syndicale a permis d'en venir à un règlement négocié, sans conflit de travail, au bénéfice du personnel syndiqué comme des contribuables madelinots. »

La Municipalité se réjouit que la nouvelle convention favorise une diminution des coûts reliés au temps supplémentaire par l'introduction d'une disposition permettant de recourir au service de personnes salariées occasionnelles en temps simple. Par ailleurs, l'aménagement des horaires de travail des cols bleus, principalement du Centre de gestion des matières résiduelles, permettra d'assurer des services du lundi au jeudi, ainsi que le samedi. De la même manière, les parties se sont entendues sur des dispositions permettant à la fois de préserver la semaine de 4 jours des employés, tout en ouvrant la porte à une prestation de services dans les bureaux municipaux du lundi au vendredi.

Le texte de l'entente stipule notamment que, dans une perspective d'offre de services publics efficaces, la convention a pour but de promouvoir des relations harmonieuses et ordonnées entre les parties. Ainsi, dans le but d'assurer une plus grande mobilité du personnel et une meilleure productivité, une révision complète des titres d'emplois et des descriptions de tâches a été entamée par la Direction des ressources humaines et se poursuivra au comité des relations de travail d'ici la fin de l'année 2011.

Le maire de la Municipalité, Joël Arseneau, se réjouit de ce que l'accord signé entre les deux parties permette de se tourner ensemble vers l'avenir et de poursuivre le travail visant à assurer aux citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant au développement

socio-économique harmonieux des Îles, tel que le prône la mission de notre municipalité.

– 30 –

Pour information : Joël Arseneau, maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
418 986-3100, poste 224



Au premier rang, de gauche à droite : Hubert Poirier (directeur général de la Municipalité), Jacinthe Cyr (vice-présidente col blanc), Joël Arseneau (maire des Îles-de-la-Madeleine), Alain Chevarie (président du syndicat des employés municipaux des Îles-CSN).

Au deuxième rang : Louis Châteauvert et Gilles Reid, membres du comité de négociation.